

**Séance du Conseil de Ville
du 28 novembre 2011 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 9 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 8 du 31 octobre 2011
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- Mme Sabrina Zitouna
6. Budget communal 2012
7. Développement du postulat 4.10/11 - "Collectes des déchets", PS, M. Marc Ribeaud
8. Développement du postulat 4.11/11 - "Pour un passage sous-voie didactique", PS, M. Sébastien Lapaire
9. Développement de la motion 5.20/11 - "Consultation publique sur les espaces de détente à Delémont", PS, Mme Murielle Macchi
10. Développement de la motion 5.21/11 - "FRED : pour une politique d'investissements responsables", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
11. Développement de la motion 5.22/11 - "Planification scolaire", PCSI, M. Renaud Ludwig
12. Réponse au postulat 4.03/11 - "Mettre en place de véritables formations", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
13. Réponse au postulat 4.05/11 - "Parc éolien de Delémont : une coopérative de participation est-elle pertinente ?", PS, M. Marc Ribeaud
14. Réponse au postulat 4.06/11 - "Complément du parking de la Jardinerie jurassienne", PLR, M. Pierre Chételat
15. Réponse à la motion 5.10/11 - "Géothermie pour la ville ?", UDC, M. Dominique Baettig
16. Réponse à la motion 5.11/11 - "Solutions face à la violence", PCSI, M. Matthieu Comte
17. Réponse à la motion 5.12/11 - "Plan directeur de la circulation à Delémont : 20 ans bientôt !", PLR, M. Pierre Chételat
18. Réponse à la motion 5.13/11 - "Cortège de Saint-Nicolas, pour plus de sécurité", PS-CS•POP•Verts-PCSI-PDC-UDC, Mme Murielle Macchi
19. Réponse à la motion 5.14/11 - "Delémont, quel développement ?", PS-CS•POP•Verts, MM. Marc Ribeaud et Emmanuel Martinoli
20. Réponse à la motion 5.15/11 - "Accessibilité publique des installations sportives de plein air", CS•POP•Verts, M. Jean-Pierre Kohler
21. Réponse à la question écrite 2.18/11 - "Des croisements périlleux", UDC, M. Philippe Rottet
22. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Au nom du Conseil de Ville, il présente ses condoléances à M. Stève Farine, suite au décès de son papa, M. Serge Farine, et il invite le Conseil de Ville à observer une minute de silence en sa mémoire.

M. Fasel annonce les démissions suivantes :

- M. Mehmet Ali Celik, PS, est remplacé par Mme Yeter Dincarslan, M. Fernand Champion devient suppléant ;

- M. Cédric Linder, suppléant CS•POP•Verts, est remplacé par Mme Jeanne Beuret ;
- M. Martial Pouillard, suppléant PDC-JDC, sera remplacé par M. Blaise Christe ;
- M. Jean-Pierre Kohler, CS•POP•Verts, sera remplacé par M. Luc Bron ; Mme Lolita Gelso deviendra suppléante.

2. APPEL

37 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Froidevaux**, 2^e vice-présidente, MM. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Julien **Crevoisier**, Yeter **Dincarslan**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Charles-André **Schäublin**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Philippe Ackermann est remplacé par M. Christophe **Günter**

M. David Asséo est remplacé par Mme Jeanne **Beuret**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Asaël **Droz**

Mme Francine Chollet est remplacée par M. Fernand **Champion**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Luc **Bron**

M. Didier Schaller est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

M. Jude Schindelholz est remplacé par Mme Rébecca **Lena**

M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**

Sont excusés

Mme, M., Matthieu Comte, Luc Dobler, François Klopfenstein, Anne Seydoux.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhler**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 8 DU 31 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal no 8 du 31 octobre 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Christophe Günter, PLR, s'agissant de la tenue simultanée de l'Open Air et du spectacle de la Confrérie des Jardiniers au Château, s'étonne de la réponse de M. Paul Fasel, président, au courrier de la Commission des écoles primaire et enfantine, qui s'inquiétait de l'espace restant pour les élèves durant cette période. Il s'interroge également sur les raisons pour lesquelles cet échange de correspondance n'a pas été communiqué au Législatif.

M. Paul Fasel, président, emprunté face à ce courrier reçu à son domicile, indique que, renseignement pris auprès de la Chancellerie, il y a répondu à titre personnel, estimant que les partis politiques avaient la possibilité d'intervenir sur ce sujet par d'autres voies. De son côté, le Bureau a estimé que cette manière de procéder n'était pas adéquate, raison pour laquelle elle ne se produira plus.

M. Christophe Günter n'est pas satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, indique que le problème des incivilités dans le quartier de la Gare devient reconnu, notamment par les commerçants et le commandant de la Police jurassienne, même s'il est d'avis qu'il ne s'agit que d'un sentiment d'insécurité. Comme un poste de gendarmerie a été ouvert près de la Poste, M. Baettig souhaite savoir comment il fonctionne et quelles sont ses heures d'ouverture. Il s'interroge aussi sur ses délais d'intervention et sur les moyens de vérifier l'efficacité de la présence policière dans ce secteur de la ville, en particulier si la diminution du nombre d'incivilités peut être mesurée.

M. Pierre Kohler, maire, indique que ce poste relève de la Police cantonale et que les questions doivent être adressées au Gouvernement jurassien.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, vu les températures clémentes de cet automne, s'étonne que l'ouverture de la piscine de plein air n'ait pas été prolongée. Il demande si une telle disposition pourrait être instaurée en cas de conditions météorologiques favorables, éventuellement avec un horaire restreint.

M. Damien Chappuis expose la problématique liée à la piscine en plein air, en ce sens que la Ville engage, pour un temps déterminé, des auxiliaires, souvent des étudiants, dont les études reprennent en septembre. De plus, comme les conditions météorologiques ne peuvent pas être connues plusieurs semaines à l'avance, la prolongation de l'ouverture des bassins extérieurs est difficile. Toutefois, cette question est à l'étude pour le futur.

M. Philippe Rottet est partiellement satisfait.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souhaite connaître les conséquences que la Ville a tirées de l'explosion de gaz naturel survenue à fin octobre à Yverdon, qui a causé la mort de deux personnes, l'installation en question ayant été vérifiée le jour même par des employés communaux.

M. Pierre Brulhart rappelle que la gestion du réseau du gaz incombe à Régiogaz SA, qui a immédiatement établi un rapport détaillant les démarches en place permettant d'éviter un tel accident à Delémont. Toutefois, cet événement a engendré la mise en application de directives, liées notamment à la mise en sécurité des branchements non exploités, à l'origine de l'explosion d'Yverdon, qui entreront en vigueur début 2012. Ainsi, Régiogaz SA a établi un inventaire des installations non exploitées qui est mis à jour régulièrement, dans le but de contrôler ces branchements de même que les conduites intérieures. La gestion des plans des réseaux se fait par le biais du système d'information du territoire et de discussions avec les organes de la branche. Comme des interventions de tiers peuvent se produire, ce genre de branchement doit être identifié par des marqueurs. Par ailleurs, M. Brulhart indique que la Police cantonale dispose d'un fichier recensant les bâtiments alimentés en gaz.

M. Emmanuel Martinoli est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, relève qu'en Vieille Ville et à la Gare, les automobilistes stationnent leur véhicule à des endroits inappropriés (trottoirs, places pour handicapés) alors que des places limitées à 15 minutes restent libres. De plus, certains dépassent, parfois largement, le temps de parcage prévu. Ce laisser-faire, selon M. Ribeaud, pénalise les utilisateurs respectant les règles tout comme les propriétaires ayant investi pour construire des places de parc, de même que la Commune. Dans ces circonstances, M. Ribeaud estime nécessaire d'entreprendre une action intensive et systématique pour faire respecter les consignes de parcage, d'autant que des travaux conséquents ont lieu dans le secteur de la Gare. Simultanément, la mise en réseau des parkings publics et privés lui semble opportune, avec un tarif unique et tenant compte d'une péréquation financière, le cas échéant. Aussi, il souhaite connaître les mesures que prendra le Conseil communal, dans l'attente d'une solution à long terme, intégrant la fin des chantiers du centre-ville.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle le refus du Conseil de Ville de créer un parking provisoire à la rue de l'Avenir, qui a contribué à la situation actuelle, où les places de stationnement sont insuffisantes. Par ailleurs, il rapporte les démarches de l'Union des commerçants de Delémont auprès du propriétaire du parking situé à la rue de l'Industrie pour la mise à disposition de ce lieu. En ce qui concerne le dédommagement, la Ville pourrait prendre en charge la moitié des locations demandées par le propriétaire. S'agissant des problèmes de parcage, M. Kohler indique que depuis l'instauration de nouvelles places signalées en Vieille Ville, la Police locale intensifie les contrôles. De plus, le Conseil communal envisage d'engager un agent supplémentaire en 2012, pour renforcer les contrôles notamment.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, souhaite connaître les motifs pour lesquels le Conseil communal a marqué quatre places de stationnement à la rue du 23-Juin, limitées à 15 minutes, qui, selon lui, vont à l'encontre de la volonté de freiner la circulation en Vieille Ville et présentent un risque pour les cyclistes et les piétons. De plus, ces places ne résolvent pas le problème du stationnement dans cette rue. Il s'interroge également sur les futurs contrôles et la volonté de les mettre en place, craignant de plus que ces nouvelles places ne mènent à une généralisation du stationnement à la rue du 23-Juin.

M. Pierre Kohler, maire, rapporte les doléances des commerçants de la Vieille Ville, dont l'activité a, selon eux, décliné en raison du manque de places de parc, et le souhait de l'Association Vieille Ville, qui estime important de limiter la circulation dans ce secteur. Diverses séances ont abouti à un compromis, notamment la disparition des places 15 minutes au sud de l'Hôtel de Ville, qui généraient un trafic important, et la création de telles places à la rue du 23-Juin, qui a fait l'objet d'une publication dans le *Journal Officiel*. Dans ce cadre, la Cour du Château n'a pas été rouverte au stationnement suite à une opposition et des zones bleues ont été réinstaurées à la place de l'Etang. M. Kohler rappelle les nouvelles tâches confiées à la Police locale, en matière de poursuites et faillites notamment, et son travail de contrôle sera facilité par la création des places de stationnement.

M. Didier Nicoulin est partiellement satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, s'interroge sur les raisons pour lesquelles des personnes ont visité l'immeuble communal situé à la route de Domont 21 et pris des photographies du bâtiment, dont le projet de vente a été abandonné par l'Exécutif.

M. Pierre Kohler, maire, indique que chaque citoyen peut visiter les bâtiments communaux et faire une offre d'achat, ce qui ne signifie pas que le Conseil communal y soit favorable. De plus, toute vente d'immeuble est soumise à l'approbation du Conseil de Ville.

Mme Marie-Claire Grimm n'est pas satisfaite.

Mme Murielle Macchi, PS, revenant sur le spectacle de la Confrérie des Jardiniers, indique que, selon les renseignements de la Chancellerie, la réponse de M. Paul Fasel, président, n'engage par le Bureau du Conseil de Ville, ce courrier ayant été signé par le président uniquement. Elle s'étonne donc d'y trouver l'en-tête et le sceau de la Ville et relève que le président ne répond pas aux préoccupations de la Commission des écoles primaire et enfantine. Aussi, elle demande au Conseil communal s'il en a connaissance et s'il entend y répondre lors d'une prochaine rencontre. De plus, connaît-il déjà les périodes d'occupation de la Cour et des Jardins souhaitées par les organisateurs des manifestations afin de déterminer les incidences sur l'utilisation des lieux ? En dernier lieu, Mme Macchi demande si le spectacle de la Confrérie des Jardiniers a été déterminant pour prévoir la rénovation du site en 2014. Si tel n'est pas le cas, pour quelle raison les travaux ne seront-ils pas réalisés en 2013 ?

M. Damien Chappuis indique que le Conseil communal a préavisé favorablement la manifestation de la Confrérie des Jardiniers, tout en émettant diverses requêtes, notamment de contacter les écoles pour savoir si la réservation des Jardins posait problème. Vu la position de la Commission des écoles primaire et enfantine, la Ville a entrepris des démarches avec les organisateurs de l'Open Air pour trouver un autre lieu pour cette manifestation. Quant aux travaux d'aménagement des Jardins du Château, ils doivent débiter en automne 2013, après le spectacle des Jardins.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Sabrina Zitouna est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. BUDGET COMMUNAL 2012

M. Pierre Kohler, maire, présente le budget 2012 qui prévoit un déficit de Fr. 840'000.-, dû aux rentrées fiscales estimées avec prudence, vu la conjoncture économique actuelle. Il relève une augmentation générale des charges du Canton, en particulier l'enseignement, en raison notamment de l'agrandissement du Collège, qui accueillera une trentaine d'élèves supplémentaires. De plus, vu la nouvelle Loi sur les

transports publics, les communes devront faire face à une augmentation de 60 % des charges de ce secteur, qui s'élèveraient à Fr. 20'000.- de plus que ce que prévoit le budget. En effet, dès 2012, Delémont prendra à sa charge une partie des coûts de l'ensemble du Canton, et non plus ceux relatifs à son territoire uniquement. Par ailleurs, la rubrique relative aux projets et développements sociaux a subi une hausse de 120 %, permettant de créer un pont pour les citoyens ne bénéficiant plus du chômage à quelques années de la retraite.

M. Kohler souligne que les services autofinancés sont équilibrés, en particulier celui du gaz, qui permettra d'alimenter le fonds ad hoc. Les investissements sont également conséquents et concernent en particulier l'achèvement de l'agrandissement du Collège, l'installation des Services industriels à la rue de la Jeunesse et l'achat de la Villa Koechli, dont le Conseil de Ville sera saisi en décembre. La moitié de ces investissements sera autofinancée.

M. Kohler invite le Législatif à approuver ce budget qui ne prévoit pas de hausse des taxes ni de la quotité d'impôt (1.95), inférieure à celle des autres communes de la couronne et qui pourrait être appliquée dans le cadre du projet de fusion.

En dernier lieu, M. Kohler remercie M. Jean Froidevaux, chef du Service financier, ainsi que le personnel communal pour leur collaboration.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relève que ce budget est influencé par des éléments externes à la gestion communale. Les recettes fiscales prévues étant en hausse malgré la crise économique qui s'annonce, M. Nicoulin précise que l'évolution de la conjoncture peut influencer rapidement les finances communales alors que les décisions politiques ont souvent un effet plus limité et moins rapide. De même, il s'interroge sur les nombreux investissements envisagés, bien que comprenant leur but, et se dit interpellé par leur montant global. Selon lui, la population ne comprend pas que tant de projets soient prévus en même temps à Delémont et elle se demande s'ils amélioreront tous la qualité de vie. Aussi, le groupe CS•POP•Verts acceptera le budget, tout en estimant qu'une réflexion globale s'agissant du plan d'investissements sera nécessaire.

M. Philippe Rottet, UDC, rappelle que depuis 2005, les comptes n'ont été bénéficiaires qu'à deux reprises. Relevant que la plupart des crédits accroissent la dette, il rapporte que son groupe ne souhaite pas péjorer les générations futures, raison pour laquelle il accordera une attention particulière à toute nouvelle dépense qui ne se justifierait pas - ce qu'il aurait pu faire par le passé - même si l'avis du peuple devait être requis. Par ailleurs, il craint qu'une brusque augmentation des taux hypothécaires n'engendre une hausse de la quotité d'impôt.

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, indique que son groupe acceptera le budget, qui présente un déficit mesuré, vu la situation économique actuelle. Elle invite toutefois à maintenir les efforts visant un budget équilibré et remercie M. Jean Froidevaux pour les compléments apportés au budget, comme demandé par le Conseil de Ville.

M. Julien Crevoisier, PLR, estime que le déficit structurel n'est pas résorbé, ce que prouvent les exercices déficitaires cumulés. De plus, le taux d'autofinancement est inférieur à 30 % et l'endettement toujours croissant atteindra 140 millions de francs. Le groupe PLR s'étonne du préavis favorable de la Commission des finances et estime la classe politique insuffisamment consciente de la situation financière préoccupante de la ville. Pour ces motifs, il refusera le budget.

M. Sébastien Lapaire, PS, estime que ce budget, le dernier soumis au Conseil de Ville avant les prochaines élections communales, ressemble à celui de 2011 et qu'il ne contient aucune mesure aussi contraignante que celles proposées à fin 2009. Au contraire, aucune diminution de postes de travail n'est prévue et la rubrique relative aux projets et développements sociaux subit une hausse conséquente.

Le groupe socialiste acceptera le budget 2012 en dépit de quelques points négatifs ou inquiétants, en particulier le degré d'autofinancement situé à 28.35 %, qu'il qualifie d'extrêmement bas, d'autant que le crédit lié au nouveau quai de chargement à la Ballastière n'est pas compris. Il regrette également que les amortissements ne se montent qu'à 3.2 millions de francs (contre 3.3 millions de francs habituellement). De l'avis de M. Lapaire, même si le Conseil de Ville approuve les crédits soumis par l'Exécutif, ce dernier se doit de prévoir, planifier et étaler les investissements. A son sens, à moyen ou long terme, le Conseil communal devrait prévoir une hausse de la quotité d'impôt ou, du moins, en débattre. Le degré d'autofinancement doit également inquiéter le groupe PDC-JDC qui, oralement et par motion, avait demandé un taux de 60 % au minimum. Dans sa réponse, le maire socialiste de l'époque avait précisé qu'il fallait tenir compte d'une moyenne de 60 % sur 5 ans. A ce jour, le plan financier prévoit un taux supérieur pour 2015 et 2016 uniquement. En outre, sur 5 ans, ce degré atteint 50 %.

Pour M. Lapaire, les finances étant sous la responsabilité d'un conseiller communal PDC depuis plus de 20 ans, ce budget est une sorte de bilan de la nouvelle majorité en place depuis le début de la législature. A son sens, lors d'une conjoncture favorable, la Ville devrait renouer avec les chiffres noirs, tout en surveillant l'évolution de la dette. En dernier lieu, M. Lapaire remercie le Service financier pour ses efforts dans la présentation du budget.

M. Pierre Kohler, maire, rappelant les crédits approuvés par le Conseil de Ville, souligne le travail réalisé par le Conseil communal, sans tenir compte de l'appartenance politique de ses membres. A son sens, le bilan de la législature devrait être fait en 2012, avec une quotité d'impôt qui pourrait éventuellement baisser. Quant au degré d'autofinancement, relativement bas, M. Kohler rappelle qu'il découle du plan de relance décidé en 2009 et des améliorations d'infrastructures débattues depuis quelque 30 ans mais jamais réalisées. Selon lui, la population est satisfaite du travail accompli par le Conseil communal, notamment grâce aux projets indispensables pour le développement de la ville, auxquels le Législatif ne s'est pas opposé. M. Kohler rapporte une étude de l'Idhep relative aux finances publiques, dans laquelle Delémont arrive en tête dans divers domaines, entre autres en raison d'une grande amélioration des mesures financières.

De l'avis de M. Kohler, le déficit communal n'est pas structurel mais conjoncturel, la Ville ayant agi avec prudence dans l'élaboration du budget. En effet, sans la conjoncture difficile qui s'annonce pour 2012, le budget aurait été équilibré. M. Kohler se dit surpris de la position de la gauche, qui s'étonne des dépenses. Il rappelle qu'elles découlent des crédits acceptés par le Conseil de Ville, à son sens tous nécessaires, en particulier l'agrandissement du Collège et l'achat de l'ancien arsenal à la rue de la Jeunesse pour les Services industriels. Il invite donc le Conseil de Ville à accepter ce budget.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 27 voix contre 6.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0111.365.02 - Tour de France à Porrentruy

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, estime que la Ville pourrait soutenir d'autres manifestations régionales et s'interroge sur l'opportunité d'accorder un soutien financier de Fr. 20'000.- au cyclisme, vu les suspicions de dopage dans ce sport. Il propose donc de supprimer cette rubrique.

Rubrique 0116 - Charges sociales du personnel

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, souhaite connaître le montant des jetons de présence que les membres du Conseil communal, salariés, touchent pour leur participation à des groupes de travail, qui devraient, selon lui, être restitués à la Ville.

Rubrique 0111.365.04 - Film "Made in China" Prince Film SA

M. Sébastien Lapaire, PS, estime que cette dépense de Fr. 50'000.- servira à la promotion d'un élu local, ce qu'il considère comme étant éthiquement défendable, mais scandaleux et inadmissible démocratiquement. Aussi, le groupe PS suggère la suppression de cette rubrique et la création d'une nouvelle position 0590.365.96 - Aide au cinéma, promotion de l'image de la ville, pour le même montant, donnant la possibilité à ce film d'être tourné, de même qu'à d'autres. Il invite le Conseil communal à soumettre un message à la Commission de la culture puis au Législatif, projet que le groupe socialiste pourrait accepter s'il l'estime convaincant.

M. Pierre Kohler, maire, est d'avis que ces projets serviront à améliorer l'image de Delémont à l'extérieur, notamment le Tour de France à Porrentruy, avec qui Delémont entretient d'excellentes relations. Le Tour de France est la 3^e manifestation la plus importante au niveau mondial et, même si le comportement de certains cyclistes est nuisible, il permettra de faire connaître Porrentruy. M. Kohler regretterait que le Conseil de Ville renonce à cet acte de solidarité envers les organisateurs bruntrutains. Quant à la Braderie de Porrentruy (rubrique 0111.365.03), M. Kohler indique que Delémont en est l'invitée d'honneur et le montant budgétisé servira en grande partie à acheter des installations utilisables pour d'autres manifestations.

S'agissant du cinéma en général, M. Kohler rappelle les démarches entreprises par la Ville, notamment la manifestation Delémont à Hollywood ou l'amélioration des infrastructures du Cinéma La Grange. En ce qui concerne le film "Made in China", M. Kohler indique qu'il n'est pas impliqué et que cette production ne lui rapportera rien, même si le synopsis s'inspire de la demi-finale de Miss Chine en Suisse qu'il a organisée. Cette comédie se déroulera à Delémont et son personnage principal portera le nom de Paul Girard. Le budget de ce long-métrage s'élève à 5 millions de francs et les retombées financières pour le canton sont

estimées à 1.2 million de francs. M. Kohler regretterait que le Conseil de Ville supprime ce soutien à la promotion de la ville. Par ailleurs, le film engendrera des activités dans les écoles jurassiennes dont les élèves pourront côtoyer des acteurs de renommée internationale. Il invite à ne pas nuire au travail des autres à cause de lui, en assurant que d'autres projets seront soutenus s'ils sont réalisés à Delémont. Par ailleurs, ce film est soutenu par l'Office fédéral de la culture et la Télévision Suisse Romande, à hauteur d'un million de francs chacun. Il invite donc à refuser la proposition de M. Lapaire, le Conseil communal souhaitant inscrire une position budgétaire au cas par cas.

En dernier lieu, M. Kohler indique que les membres du Conseil communal ne perçoivent plus de jetons de présence mais que les rétributions pour les activités dans des organes extérieurs ne sont pas restituées à la Ville, étant donné qu'elles ne font pas partie de leur activité à 40 %.

Rubrique 0310.437.01 - Amendes

M. Alphonse Poupon, PS, estime que les places de stationnement à Delémont ne sont pas suffisamment contrôlées, vu que les budgets 2011 et 2012 prévoient des recettes de Fr. 200'000.- alors que seuls Fr. 143'560.40 ont été encaissés en 2010. Il espère que l'agent de police supplémentaire qui sera engagé en 2012 permettra de renforcer les contrôles. De plus, il demande si le budget 2011 sera atteint.

M. Pierre Kohler, maire, informe qu'à l'heure actuelle, les recettes n'atteignent pas le budget mais que les contrôles de police sont en ce moment plus intensifs, notamment en Vieille Ville.

Rubrique 0590.365.97 - Salon formation professionnelle

M. Charles-André Schäublin, PLR, demande si le soutien à cette manifestation est identique, qu'elle se déroule à Moutier ou à Delémont.

M. Pierre Kohler indique qu'il s'agit d'un salon interjurassien qui bénéficie chaque année de la même participation financière.

Rubrique 08 - Finances

M. Pierre Kohler, vu les interventions dans l'entrée en matière, indique que les taux d'intérêts pour les emprunts de la Ville sont plus élevés que la moyenne. En effet, une partie minime des taux sont fixés à très court terme, le dernier se situant d'ailleurs à 0.5 % sur une année, le reste concernant des taux bloqués sur des durées oscillant entre 5 et 15 ans. Ainsi, en cas d'augmentation brusque des taux d'intérêt, Delémont serait peu touchée grâce à sa gestion pointue des emprunts.

Rubrique 9 - Impositions

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, relève que les recettes prévues au budget augmentent de 3.4 millions de francs, alors que les recettes liées aux contributions sont estimées à Fr. 38'560'300.-, en augmentation de Fr. 1'800'000.- environ par rapport au budget 2011 malgré la quotité cantonale en baisse. Il demande des explications quant à ces hausses, notamment concernant les impôts des frontaliers, des sociétés anonymes et des holdings, de même que celle relative aux impôts ordinaires. Bien que ces chiffres parviennent du Canton, M. Parrat rappelle la crise financière prédite par les spécialistes pour 2012.

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'il s'agit de prévisions mais que les chiffres budgétisés correspondent aux résultats de 2010 et qu'ils tiennent compte de la crise. Quant aux impôts des frontaliers, la hausse n'est pas due à des augmentations de salaires vu qu'ils correspondent aux comptes 2010.

DECISION : la proposition de M. Jean Parrat de supprimer la rubrique 0111.362.02 - Tour de France est refusée par 23 voix contre 4.

M. Sébastien Lapaire, PS, regrette le refus du Conseil communal de soumettre à la Commission de la culture un crédit relatif à la promotion du cinéma et retire ses propositions, craignant qu'elles ne soient toutes deux refusées.

DECISION : le budget communal 2012 est accepté par 31 voix contre 6.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/11 - "COLLECTES DES DÉCHETS", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, estime souhaitable de mettre en place des horaires flexibles d'accessibilité aux déchetteries et relève, tout comme l'indique le Service UETP dans ses messages, que les exigences de

préparation des déchets encombrants ne sont souvent pas remplies. Pour améliorer ce ramassage, un service plus complet pourrait être instauré, contre paiement. De plus, il suggère une meilleure adéquation avec les exigences de traitement des déchets, comme le respect du principe du pollueur-payeur, confirmé par le Tribunal fédéral et imposé aux cantons et communes.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte ce postulat, relevant qu'un groupe de travail, créé par le Gouvernement, étudie la problématique des déchets, cette démarche étant aussi rationalisée que possible au niveau communal.

DECISION : le postulat 4.10/11 - "Collectes des déchets", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 23 voix, sans avis contraire.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/11 - "POUR UN PASSAGE SOUS-VOIE DIDACTIQUE", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

M. Sébastien Lapaire, PS, informe que ce postulat résulte de la création de l'exposition qui se tient actuellement à Porrentruy, présentant les découvertes sur le chantier de la Transjurane. Par cette intervention, M. Lapaire souhaite rendre public ce patrimoine paléontologique d'importance.

Mme Françoise Collarin rapporte que l'Exécutif accepte d'étudier ce sujet dans le cadre du projet d'agglomération.

M. Dominique Baettig, UDC, accueille favorablement cette idée, tout en relevant les risques liés aux incivilités et déprédations. Son groupe soutiendra le postulat pour autant que la sécurité soit assurée, par exemple par l'installation de caméras de surveillance, qui devraient de toute manière prendre place dans le passage sous-voies.

DECISION : le postulat 4.11/11 - "Pour un passage sous-voie didactique", PS, M. Sébastien Lapaire, est accepté par 24 voix, sans avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.20/11 - "CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ESPACES DE DÉTENTE À DELÉMONT", PS, MME MURIELLE MACCHI**

Mme Murielle Macchi, PS, met en exergue, dans le cadre de la votation du Cras-des-Fourches, l'importance qu'a pris le terrain en question, transformé en zone de détente et de rencontre, et qui démontre le décalage entre les attentes des habitants et les projets du Conseil communal. Favorable à l'utilisation de zones non construites au centre du périmètre, elle souligne le risque de voir disparaître les secteurs utilisés comme zones vertes, raison pour laquelle le sondage des habitants en matière de places de jeu, de parcs publics et d'aménagement urbain est nécessaire. Comme ce sondage sera réalisé dans le cadre de la 1^{ère} étape de la révision du plan d'aménagement local (PAL), Mme Macchi s'étonne de la demande du Conseil communal de transformer son intervention en postulat. En effet, par sa motion, elle souhaite obliger la Commune à traiter la thématique des espaces publics dans la révision du PAL, étant d'avis que l'Exécutif pourrait renoncer à cette étude s'il estime que le maintien ou la création d'espaces publics ne sont pas prioritaires ou s'il pense avoir réalisé l'essentiel dans ce domaine. Mme Macchi estime nécessaire de prendre en compte les attentes de chacun en matière d'espaces de détente et d'apporter toute modification ressortant de la consultation.

Mme Françoise Collarin informe que l'Exécutif accepte cette intervention sous la forme du postulat, vu que la révision du PAL débutera durant la prochaine législature alors que le délai de réalisation de la motion échoira en 2012 déjà.

Mme Murielle Macchi, PS, regrette la transformation en postulat, la motion obligeant le Conseil communal à étudier cette problématique dans le cadre de la révision du PAL. Quant au délai de réalisation de la motion ou du postulat, fixé à 6 mois, il peut être prolongé. Par ailleurs, Mme Macchi relève que le bien-être des habitants passe par la mise à disposition de zones de détente et d'espaces publics, à l'instar des habitants du Cras-des-Fourches qui souhaitent le maintien d'une zone verte. Le maintien de la motion par le Conseil de Ville est une occasion de faire valoir son point de vue. Elle refuse donc la transformation de sa motion en postulat.

M. Pierre Chételat, PLR, acceptera le postulat, tout en soulignant que le report d'un délai de réalisation devrait être une exception. D'autre part, il rappelle que la zone du Cras-des-Fourches n'est pas une zone verte mais une zone d'utilité publique.

Mme Françoise Collarin met en évidence le plan Nature en ville, outil régulièrement utilisé par la Commune. Elle insiste sur la transformation en postulat, sans laquelle l'étude ne pourra pas être réalisée dans les délais, la motion étant de plus exécutoire. En cas d'acceptation du postulat, Mme Collarin assure que l'étude sera menée dans le cadre de la révision du PAL.

Mme Murielle Macchi, PS, estime que le postulat n'implique pas automatiquement une étude du sujet. Toutefois, si cette forme d'intervention implique l'introduction de l'étude sur les espaces publics dans la prochaine révision du PAL, elle accepte de transformer sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.20/11 transformée en postulat qui portera le no 4.12/11 - "Consultation publique sur les espaces de détente à Delémont", PS, Mme Murielle Macchi, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.21/11 - "FRED : POUR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime que des règles d'éthique devraient s'appliquer aux caisses de pensions et aux marchés financiers. En ce qui concerne le FRED, il dispose d'un règlement de placements qui prévoit, selon les exigences de l'Ordonnance sur la prévoyance OPP2, des placements alternatifs atteignant 5 % du total de la fortune. M. Martinoli souligne qu'au 1^{er} janvier 2011, le FRED avait Fr. 90'000.- placés en commodities et Fr. 1'300'000.- placés en hedge funds, soit 2.3 % du total des placements.

M. Martinoli rappelle que le Conseil fédéral, depuis 2008, a légalisé les placements en produits dérivés et en hedge funds, appelés placements alternatifs. Les hedge funds sont des fonds de placements spéculatifs risqués, peu transparents, non réglementés et implantés dans des paradis fiscaux ; ils concernent les actions, obligations, devises ou matières premières, entre autres. Les placements alternatifs en matières premières, appelés aussi commodities, concernent en particulier le marché agricole et provoquent des hausses des prix alimentaires et l'instabilité des prix des matières premières agricoles. De ces placements résulte l'accaparement de terres agricoles dans les pays du sud par les pays industrialisés, les terres étant achetées ou louées pour la culture de plantes nécessaires à la production d'agro-carburants au détriment des cultures vivrières. M. Martinoli met en exergue le coût de ces placements, dont les trois quarts sont générés par des frais et commissions, représentant un tiers du total des frais, plus précisément 1 milliard de francs en Suisse, contre 6.4 % de la fortune de prévoyance.

Revenant au FRED, M. Martinoli indique que les 20 millions de francs investis dans l'immobilier lui rapportent un revenu de Fr. 900'000.- alors que ses actions, totalisant 18.5 millions de francs, ne procurent que Fr. 350'000.- de revenus. Dans son dernier rapport, la Commission de gestion et de vérification des comptes demandait au FRED de renoncer aux placements alternatifs. En effet, les hedge funds ont servi lors de nombreuses attaques spéculatives et sur les taux de change, provoquant des crises économiques et alimentaires importantes dans plusieurs pays. A titre d'exemple, M. Martinoli cite la hausse des prix alimentaires en 2008 qui a fait sombrer près de 10 millions de personnes dans la pauvreté, le nombre de personnes souffrant de la faim ayant dépassé le milliard en 2009. En 2010, 44 millions de personnes supplémentaires se sont trouvées en dessous du seuil de pauvreté durant le second semestre 2010.

M. Martinoli doute que les rentiers du FRED aient conscience des répercussions des placements alternatifs et qu'ils soient favorables à ce genre d'investissements, qui n'est intéressant ni sur le plan financier ni sur le plan éthique. A son avis, ils devraient être interdits vu leurs frais de gestion, leurs risques et leurs conséquences. Il demande donc au Conseil communal d'intervenir auprès du FRED pour interdire les placements alternatifs.

M. Pierre Kohler, maire, même s'il est conscient des problèmes soulevés, invite le Législatif à refuser cette motion, pour des raisons de compétences. En effet, la responsabilité du FRED incombe exclusivement à son comité. Il relève la bonne gestion du FRED ces dernières années vu le taux de couverture atteignant 95 % grâce aux mesures prises. Soulignant que les membres du comité du FRED engagent leur responsabilité personnelle dans la gestion de la caisse, ils seraient responsables des dommages que pourrait occasionner une décision du Conseil de Ville forçant des investissements dans un domaine ou un autre. Toutefois, il transmettra la motion au comité du FRED.

M. Alphonse Poupon, PS, estime que les critères éthiques doivent être pris en considération dans la politique d'investissements du FRED, pour le bien des assurés également, vu les risques de ces investissements. Aussi, il soutiendra la motion.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime primordial que le Conseil de Ville, en tant qu'autorité, interdise les placements alternatifs, les hedge funds et les commodities parce qu'ils vont à l'encontre de son éthique, qu'ils sont trop risqués et coûteux. Il admet que la compétence appartient au comité du FRED, tout en relevant que le Législatif doit donner des lignes politiques claires.

M. Pierre Kohler, maire, met en évidence les placements durables réalisés par le FRED, placements dont les rendements sont aujourd'hui négatifs. L'objectif du FRED étant d'assurer une pension à ses affiliés, le comité cherche à investir dans des placements permettant de couvrir les retraites futures. M. Kohler répète que la motion sera transmise au comité du FRED qui l'analysera et étudiera la possibilité de renoncer à des investissements préjudiciables. Selon lui, il serait dangereux que le Conseil de Ville émette des directives pour des comités qui ont leur propre compétence.

DECISION : la motion 5.21/11 - "FRED : pour une politique d'investissements responsables", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est rejetée par 17 voix contre 15.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.22/11 - "PLANIFICATION SCOLAIRE", PCSI, M. RENAUD LUDWIG

M. Renaud Ludwig, PCSI, demande la mise en place d'une planification scolaire, dans le but d'optimiser l'utilisation des écoles, planifier la capacité d'accueil des sites, améliorer la répartition des bâtiments scolaires, déterminer les zones urbaines qui ont le plus de locaux et proposer un service de transport public pour que les élèves puissent avoir une bonne couverture de réseau en matière de tournées et d'horaires.

Mme Esther Gelso propose de transformer la motion en postulat afin que l'Exécutif puisse travailler sur le long terme sur les questions posées. Elle souligne que la planification, existante, nécessite une réactualisation, même si la répartition rationnelle a déjà débuté. Le nouveau bus scolaire est en fonction et la rationalisation des coûts de transports, déjà appliquée, sera poursuivie.

Mme Rebecca Léna, PS, relève les difficultés liées au fait que la moitié des enfants scolarisés sont gardés dans différentes structures et que Delémont accueille les élèves de la filière bilingue allemande. Aussi, la motion se justifie et le groupe socialiste la soutiendra.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, estime que les points cités dans la motion correspondent au cahier des charges de la Commission des écoles primaire et infantine, du directeur d'école, du CEJEF et du Département cantonal de l'éducation et que les requêtes de la motion sont déjà étudiées et réalisées. Estimant cette motion inutile, il suggère de la refuser.

DECISION : la motion 5.22/11 transformée en postulat qui portera le no 4.13/11 - "Planification scolaire", PCSI, M. Renaud Ludwig, est acceptée par 22 voix contre 4.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/11 - "METTRE EN PLACE DE VÉRITABLES FORMATIONS", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

Mme Esther Gelso indique que ce postulat est partiellement réalisé, par l'augmentation de la position budgétaire liée aux développements sociaux et les allocations d'aide à la formation. Elle regrette toutefois que les sommes prévues ne correspondent pas à la demande du postulat.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/11 - "PARC ÉOLIEN DE DELÉMONT : UNE COOPÉRATIVE DE PARTICIPATION EST-ELLE PERTINENTE ?", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Pierre Brulhart informe que la variante "société anonyme" ou "coopérative" a été discutée au sein du Conseil d'administration de la société du Parc éolien de Delémont SA, avec les Services industriels de Genève. Ces derniers l'acceptent pour autant que les parts soient intégrées dans les 40 % pouvant être acquis par les collectivités publiques jurassiennes, ce taux pouvant être revu. De l'avis du Conseil communal, cette variante devrait être créée une fois les autorisations de construire délivrées. A ce jour, les résultats de la planification énergétique cantonale sont attendus.

14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/11 - "COMPLEMENT DU PARKING DE LA JARDINERIE JURASSIENNE", PLR, M. PIERRE CHETELAT

Mme Françoise Collarin indique que l'étude est en cours et que les solutions sont rares. S'agissant du parking Manor, il a nécessité une consolidation qui rend son rehaussement impossible en l'état. Manor a transmis tous les documents permettant d'évaluer la situation et les résultats de l'étude seront communiqués dès que possible.

15. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/11 - "GÉOTHERMIE POUR LA VILLE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Pierre Brulhart rappelle que cette motion est incluse dans le crédit d'études sur l'évaluation globale du potentiel des nouvelles énergies renouvelables à Delémont, dont les résultats seront connus prochainement. En particulier, ceux liés à la géothermie seront disponibles au début de l'année 2012.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.11/11 - "SOLUTIONS FACE À LA VIOLENCE", PCSI, M. MATTHIEU COMTE

M. Pierre Kohler indique que, comme proposé lors du développement de la motion, une information est parue dans le journal *Delémont.ch* quant aux numéros spécifiques à appeler pour les personnes faisant l'objet de violence. Une nouvelle parution pourrait avoir lieu en fonction des événements.

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.12/11 - "PLAN DIRECTEUR DE LA CIRCULATION À DELÉMONT : 20 ANS BIENTÔT !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

Mme Françoise Collarin informe que cette étude a été englobée dans le crédit de Fr. 169'000.- relative à la révision du plan directeur des déplacements, du cadastre du bruit ainsi qu'à l'étude des besoins en stationnement.

M. Philippe Rottet, UDC, souhaite connaître le temps que prendra la réalisation du nouveau plan directeur de la circulation.

Mme Françoise Collarin relève que plusieurs études sont en cours, notamment celle découlant du sondage des directeurs d'école, des enseignants, des élèves et des utilisateurs des voies cyclables, qui a mis en exergue les secteurs dangereux et sur laquelle se basera la révision du plan directeur de la circulation.

18. RÉPONSE À LA MOTION 5.13/11 - "CORTÈGE DE SAINT-NICOLAS, POUR PLUS DE SÉCURITÉ", PS-CS•POP•VERTS-PCSI-PDC-UDC, MME MURIELLE MACCHI

M. Pierre Kohler informe qu'à l'occasion de la Fête de Saint-Nicolas le 6 décembre, les routes seront entièrement fermées, en concertation avec la Police et les organisateurs.

19. RÉPONSE À LA MOTION 5.14/11 - "DELÉMONT, QUEL DÉVELOPPEMENT ?", PS-CS•POP•VERTS, MM. MARC RIBEAUD ET EMMANUEL MARTINOLI

Mme Françoise Collarin indique que, l'étude étant presque achevée, les membres du Conseil de Ville et des commissions concernées seront conviés, en janvier prochain, à une présentation de la démarche entreprise par l'Exécutif.

20. RÉPONSE À LA MOTION 5.15/11 - "ACCESSIBILITÉ PUBLIQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR", CS•POP•VERTS, M. JEAN-PIERRE KOHLER

M. Damien Chappuis indique que le site internet de la ville détaille, sous la rubrique liée à la vie sportive, l'ensemble des sports qui peuvent être pratiqués à Delémont. Une liste paraîtra également dans une prochaine édition du journal *Delémont.ch*.

21. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.18/11 - "DES CROISEMENTS PÉRILLEUX", UDC, M. PHILIPPE ROTTET

M. Philippe Rottet, UDC, est partiellement satisfait.

22. DIVERS

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, indique que 2011 a marqué le 25^e anniversaire du jumelage avec La Trinidad. Il informe qu'un projet conséquent a débuté en 2010, avec le soutien substantiel de la Commune de Delémont, de la Fédération intercantonale de coopération et de développement et des citoyens delémontains qui répondent favorablement aux actions proposées par le Groupe Nicaragua. Comme à chaque fin d'année, M. Parrat propose à chacun l'achat du traditionnel calendrier et lance un appel aux personnes intéressées à rejoindre le groupe.

Ont été déposées : 1 interpellation
3 motions

La séance est levée à 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Paul Fasel

Nadia Maggay

Delémont, le 14 décembre 2011